

N° 01
13 JANVIER 2017

SECRETAIRES SNE-FSU

Secrétaire Général

Jean Luc CIULKIEWICZ

SNE-FSU

104 rue Romain Rolland
93260 LES LILAS

jean-luc.ciulkiewicz@fsu.fr

Tel bur: 01 41 63 27 30

Port: 06 85 91 03 50

Permanence 01 40 81 22 28

Secrétaires adjoints

Patrick SAINT-LEGER

06 70 81 17 16

saintleger.sne@gmail.com

Jean-Marc MARSOLLIER

06 08 47 23 35

marsollier.sne@gmail.com

Anthony TURPAUD

06 12 09 12 39

sne.mercantour@gmail.com

SECRETAIRES BRANCHES

ADEME

Ruven GONZALEZ

06 52 22 04 56

ruven.gonzalez@ademe.fr

ESPACES PROTEGES

Anthony TURPAUD

06 12 09 12 39

sne.mercantour@gmail.com

EAUX & MILIEUX AQUATIQUES

Anahi BARRERA

04 26 22 32 34

anahi.barrera@eaumc.fr

MILIEUX & FAUNE SAUVAGE

Pascal WANHEM

06 20 99 91 84

wanhem.sne@gmail.com

SERVICES DE L'ETAT

Bruno DESJARDINS

03 87 56 42 71

bruno.desjardins@developpement-durable.gouv.fr

WEB

sne@fsu.fr

snfsu.org



[Environnement Sne-Fsu](https://www.facebook.com/Environnement-Sne-Fsu)

A l'ONCFS, un Conseil d'administration politique donne le coup de grâce à la mutualisation !

Quelle motivation d'Henri Sabarot pour convoquer en urgence un conseil d'administration le 11 janvier alors qu'une session normale est prévue le 22 février ? Faire voter une motion ONCFS juste avant le conseil d'administration de l'AFB prévu le 19 janvier !

Cette convocation extraordinaire portait essentiellement sur le positionnement de l'ONCFS dans le projet de mutualisation AFB / ONCFS : pas d'ordre du jour, aucun document préparatoire.

Retour sur cette séance extraordinaire !

Le Président Henri Sabarot donne lecture du courrier qu'il a adressé au Président de la République - courrier envoyé sans concertation et non adressé aux administrateurs ! - puis précise que les conventions de collaboration entre l'AFB et l'ONCFS dans le cadre de la loi Biodiversité devront obtenir la majorité des 2/3 du conseil d'administration pour être mises en œuvre. Il précise que c'est l'absence de réponse à son courrier au Président de la République qui a provoqué la convocation de ce conseil d'administration extraordinaire afin de proposer une motion présentée en séance visant à surseoir au projet de mutualisation des deux établissements.

François Mitteault, commissaire du gouvernement, explique que la loi a tranché dans son article 21 et entérine le principe de mutualisation. Le ministère a bien intégré la méfiance des organisations syndicales et du conseil d'administration et veut « temporiser et prendre le temps ». La volonté est de ne pas remettre en cause la loi mais de trouver la bonne façon de l'appliquer :

- Tout d'abord en créant une instance mixte émanant des deux conseils d'administration (AFB et ONCFS) complétant les comités de suivi avec mission de trouver la bonne articulation entre ces deux établissements.
- Une mise en œuvre du processus de mutualisation, avec une phase de préfiguration par des départements volontaires (10 ou 15) pendant 1 an comme test avant généralisation, cela afin de travailler au bon rythme.

Dominique Melleton administrateur SNE-FSU : (s'adressant au président du conseil)

« Même si je reconnais une constance dans votre positionnement sur l'AFB, nous avons été très étonnés que votre courrier, monsieur le Président, n'ait pas été adressé à l'ensemble des membres du conseil d'administration. Nous souhaitons réagir à une démarche qui risque d'avoir d'importantes conséquences sur l'avenir de l'établissement et de ses personnels. Comment imaginer une Agence française pour la biodiversité sans un acteur essentiel de la biodiversité terrestre !

En s'arc-boutant sur des positions politiques, vous prenez le risque de voir notre établissement et, par la même l'activité cynégétique, regarder passer le train de l'histoire.

Notre position mesurée quant aux conditions de mutualisation a été rappelée dans le courrier adressé le 16 décembre 2016 à Mme la Ministre de l'Environnement dont je vais vous donner lecture et que vous trouverez dans le dossier que je remets à tous les administrateurs accompagné de votre courrier au Président de la République. »

F. Mitteault, commissaire du gouvernement, embarrassé par cette motion, précise que quelque soit le résultat du vote, la famille des opérateurs devra fonctionner en bonne intelligence et que lors du prochain conseil d'administration de l'AFB, une feuille de route devra donner plus de lisibilité.

Jean Pierre Poly, Directeur Général de l'ONCFS ne participant pas au vote, considère que les conditions ne sont pas réunies pour une mutualisation bien qu'en son temps il ait demandé sa mise en place.

A l'issue des interventions, Le Président met au vote la motion amendée (ci-jointe).

Les résultats du vote (exceptionnellement à bulletin secret) sont : POUR : 10 voix ; CONTRE : 6 voix ; ABSTENTION : 3 voix (dont la voix du SNE) ;

La motion est loin d'un soutien massif des membres du conseil d'administration.



Commentaires du SNE-FSU : Comme ce conseil d'administration, cette motion est « extra-ordinaire » puisqu'un établissement public affiche distinctement sa défiance face à la politique de sa co-tutelle et aux décisions de sa ministre!

Au regard de la portée politique de cette motion et du message de régression qu'elle porte pour les métiers des agents de l'ONCFS, nous ne pouvons bien-sûr pas voter pour.

En revanche, nos demandes répétées auprès de la ministre sur les prérequis nécessaires à l'ouverture de ce chantier sont restées lettre morte et nous avons décidé de nous abstenir. Nous considérons que le ministère ne se donne pas les moyens de la mise en place d'une mutualisation apaisée.

Sur ce dossier, le SNE-FSU renvoie dos à dos le ministère et le monde de la chasse.

Le ministère : il avance sans moyens et sans vision ! Il a été mis en échec sur le dossier AFB face au monde de la chasse, mais aussi sur les prérequis sociaux (requalification, R.I quasi statut, ...) et organisationnels (répartition missions, fonctionnement,..), pour lesquels l'administration n'a jamais apporté un début de réponse satisfaisante ; bien au contraire et malgré nos avertissements et nos relances. Ce dernier point a d'ailleurs largement contribué à installer un climat de défiance sur le sujet parmi les personnels concernés.

Le monde de la chasse est divisé sur ses déclarations. Il mène un lobbying acharné vers les futurs candidats aux élections présidentielles, anticipant certainement l'alternance politique ! La Fédération nationale des chasseurs cherche à déstabiliser le projet d'AFB : du lobbying parlementaire pour dépouiller l'AFB de ses missions de police judiciaire au profit de l'ONCFS aux échanges avec le Président de la République pour contrer tout rapprochement entre l'AFB et l'ONCFS.

Nous dénonçons le phagocytage du conseil d'administration de l'ONCFS pour faire passer des messages politiques. Le président du conseil, bien qu'ayant souvent défendu les personnels sur les dossiers sociaux, se fait le porte-parole du lobby chasse au détriment des personnels et de nos missions. Rappelons-nous qu'Henri SABAROT a toujours été contre notre intégration à l'AFB, en désaccord complet avec le souhait des personnels.



La vision des métiers que porte cette motion est une vision réductrice pour les agents de l'ONCFS. C'est une vision passéiste d'un repli sur soi, sur un socle de missions typées « chasse » qui mettrait de côté l'orientation biodiversité terrestre.

L'AFB créée au 1^{er} janvier 2017 est composée de nombreux collègues issus des même corps de fonctionnaires que nous, avec qui nous partageons l'amour de nos métiers et le souhait de préserver la biodiversité. Laisser une partie des agents hors de la sphère AFB est une erreur stratégique manifeste !

Malgré les petits jeux politiques, les lobbies, les phrases assassines ...,
les personnels de la sphère environnement
souhaitent porter ENSEMBLE la biodiversité pour demain.

